

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 OCTOBRE 2020

N° 2020-07-16

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 10
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Danielle TOUCHE

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BESSON à Claude AURIAS, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Lionel TARDY à Robert GARCIN, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Christelle RUYSSCHAERT à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 9 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

Objet : Animation du programme Espace Valléen - année 2020 – Modification du Plan de financement prévisionnel

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2016-05-05 en date du 15 juin 2016 ayant pour objet l'approbation du plan de financement sur 3 ans et notamment l'intervention financière de l'Union Européenne au titre du FEDER-POIA,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-02-12 en date du 8 avril 2016 ayant pour objet la mise en œuvre de l'animation de la stratégie et du plan d'actions du programme « Espace Valléen » sur 3 années,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-03-09 en date du 16 février 2017 ayant pour objet le plan de financement prévisionnel de l'année 2 de l'animation de la stratégie du programme Espace Valléen,
- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2018-01-02 en date du 9 janvier 2018 ayant pour objet l'animation du programme Espace Valléen pour l'année 2018,

Le Président expose :

Le Parc porte et anime depuis 2016 un programme Espace Valléen soutenu financièrement par l'Europe, l'Etat et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne - Rhône-Alpes.

La mise en œuvre de la stratégie de l'Espace Valléen a pour ambition de faire du massif des Baronnies provençales un territoire pilote en termes de tourisme durable et ce, conformément, à la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Ce programme permet de déployer sur le territoire une stratégie partenariale de diversification touristique à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels du massif.

La stratégie se décline en un plan d'actions pluriannuel. L'année 2020 est la dernière année de programmation des opérations initialement retenues dans le plan d'actions.

L'animation du programme pour l'année 2020 est soutenue par l'Etat dans le cadre du Fond National de l'Aménagement du Territoire (FNADT). Pour 2020, cette animation est assurée par le Chargé de mission tourisme du Parc. Cependant, ce poste est actuellement vacant depuis début mai 2020. Le recrutement pour le remplacement est prévu pour l'automne 2020. Le Président indique qu'il y a donc lieu d'ajuster le budget de cette opération ainsi que son plan de financement selon les modalités suivantes :

DEPENSES	MONTANT en € TTC	RECETTES	MONTANT en €
Salaires et charges – Chargé de mission tourisme, animateur du programme « Espace valléen » - 6 mois à 0,9 ETP	22 850	ETAT (FNADT) – 20 %	4 690
Frais de mission	500	Autofinancement PnrBP – 80%	18 660
Total	23 350 €	Total	23 350 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le plan de financement présenté
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Claude AURIAS

